

Descriptif d'unité d'enseignement (DUE)



1. Intitulé	
Intitulé de l'unité d'enseignement	Pédagogie et méthodologie de la musique à l'école
Code	
Filières, orientations et options	- Bachelor of Arts en musique et mouvement - . -
Cours à choix	Possibilité d'être suivi comme cours à choix pour les autres filières : Non
Site	Genève
Niveau du cours (si pertinent)	Si cours annuel : Si cours semestriel : S1
2. Organisation	
Organisation temporelle	Cours régulier semestriel <i>Les cours réguliers sont donnés sur 16 semaines par semestre ou sur 32 semaines par année.</i>
Si cours régulier, minutes hebdomadaires	BA : Stage de 45' (observation et pratique) et cours théorique d'environ 60' (durée légèrement variable en fonction du nombre de participant-e-s)
Si enseignement ponctuel, heures par année ou par semestre	
Nombre d'étudiant-e-s par groupe	Cours-atelier en petit effectif (jusqu'à 5 pers.) Type d'enseignement : Stage Nombre d'étudiant-e-s : Variable
Langue(s) d'enseignement	Français
3. Prérequis	
Avoir validé le module / l'unité d'enseignement	Pas de prérequis
4. Compétences visées (objectifs généraux d'apprentissage)	
Appliquer les principes de la méthode Jaques-Dalcroze à un groupe d'enfants dans le cadre d'un cours obligatoire à l'école publique.	

- Apprendre à cerner le contexte social.
- Développer ses capacités à diriger un groupe.
- Développer son élocution et sa capacité à communiquer avec les élèves de façon bienveillante.
- Se montrer à l'aise corporellement, dans l'espace, pouvoir communiquer de façon non verbale et adopter une attitude stimulante.
- Développer son sens des responsabilités.
- Développer sa réflexion.
- S'affirmer face aux élèves en s'appuyant sur ses points forts et en travaillant ses points faibles.
- Développer ses capacités à s'auto-évaluer.
- Acquérir des outils permettant de construire une leçon structurée et de planifier une progression.
- Développer l'adéquation entre les règles énoncées et les moyens de les faire respecter (autorité, discipline).
- Cerner les objectifs fondamentaux et les éléments de la méthode applicables dans les cours de rythmique à l'école primaire.
- Connaître différents moyens pour donner une cohérence à une leçon tout en proposant des contrastes (fils rouges, alternances, etc.).
- Se familiariser avec les différents objets avec lesquels on peut faire travailler les élèves.
- Apprendre à observer les enfants tout en enseignant.
- Développer ses aptitudes à s'adapter aux situations pédagogiques rencontrées.
- Utiliser ses capacités instrumentales et vocales pour inciter, susciter, conduire le mouvement de façon nuancée et vivante.
- Adapter les tempi, les tessitures et les dynamiques selon l'âge des enfants.
- Utiliser un vocabulaire musical adapté aux activités et aux apprentissages.

5. Contenu et forme de l'enseignement

- Observation détaillée de leçons données aux enfants dans un contexte scolaire.
- Séquences de pratique instrumentale : improviser en chantant et au piano en présence des enfants.
- Séquences de pratique pédagogique de plus en plus longues (de quelques minutes à une leçon entière).
- Lectures et réflexions au sujet du développement global de l'enfant.
- Création de cours qui utilisent des chansons et des chorégraphies simples, adaptées aux enfants.
- Analyse et auto-évaluation de ses propres leçons.
- Recherche de pièces de musique en relation avec les sujets enseignés.

6. Modalités d'évaluation et de validation

Une unité d'enseignement peut avoir différents types et modalités d'évaluation et de validation.

TYPE DE VALIDATION

Examen noté

* MODALITÉS D'ÉVALUATION

Autre(s) :
divers formats

Dans le cas d'évaluations multiples, indiquer la pondération entre les notes pour obtenir la moyenne :

Contenu de l'examen (si pertinent) : COMPOSITION DU JURY Expert-e interne Professeur-e-s concerné-e-s avec voix délibérative Remarque(s) :	
7. Modalités de remédiation et de répétition	
Possibilité	Remédiation possible <i>La remédiation ne fait pas sens dans le cas d'enseignements qui nécessitent un mûrissement progressif, par exemple pour les disciplines principales instrumentales ou vocales.</i>
Modalités	La remédiation est ouverte à la demande de l'étudiant-e lorsque la note se situe entre 3.5 et 3,9. La remédiation porte sur l'ensemble de l'examen ou sur les éléments ou compétences jugés les plus faibles. Sa forme et son contenu sont fixés par l'enseignant-e. Dans le cas d'une même unité d'enseignement donnée par plusieurs professeur-e-s, la consultation du ou de la responsable de la filière ou du département est nécessaire.
8. Remarques	
9. Bibliographie	
10. Enseignant-e-s	
Marion FONTANA, Laurie ZUFFEREY	
11. Validation du descriptif	
Date de validation	2025
Instance de validation	Coordination de l'enseignement HEM